



PRÉFET DU HAUT-RHIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION

BUREAU DES ÉLECTIONS ET DE LA RÉGLEMENTATION

BUREAU DES ÉLECTIONS

Arrêté du 21 MAI 2021

portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes des circonscriptions 2 à 6 du Haut-Rhin

Le Préfet du Haut-Rhin
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le code électoral, notamment ses articles L.19 et R.7 à R. 11 ;

VU le décret du 29 juillet 2020, publié au JO du 30 juillet 2020, portant nomination de M. Louis LAUGIER, préfet du Haut-Rhin, installé dans ses fonctions le 24 août 2020 ;

VU les propositions des maires des communes concernées ;

VU les ordonnances du tribunal judiciaire de Colmar ;

Sur proposition du sous-préfet, secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Sont nommés membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal, les personnes dont les noms figurent dans le tableau annexé au présent arrêté.

Article 2 : Le sous-préfet, secrétaire général de la préfecture du Haut-Rhin, et les maires des communes des circonscriptions 2 à 6 du département sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Haut-Rhin.

À Colmar, le 21 MAI 2021

Le préfet,

Louis LAUGIER